

Brossard, le 28 mai 2018

## Aux résidents de l'avenue Orient

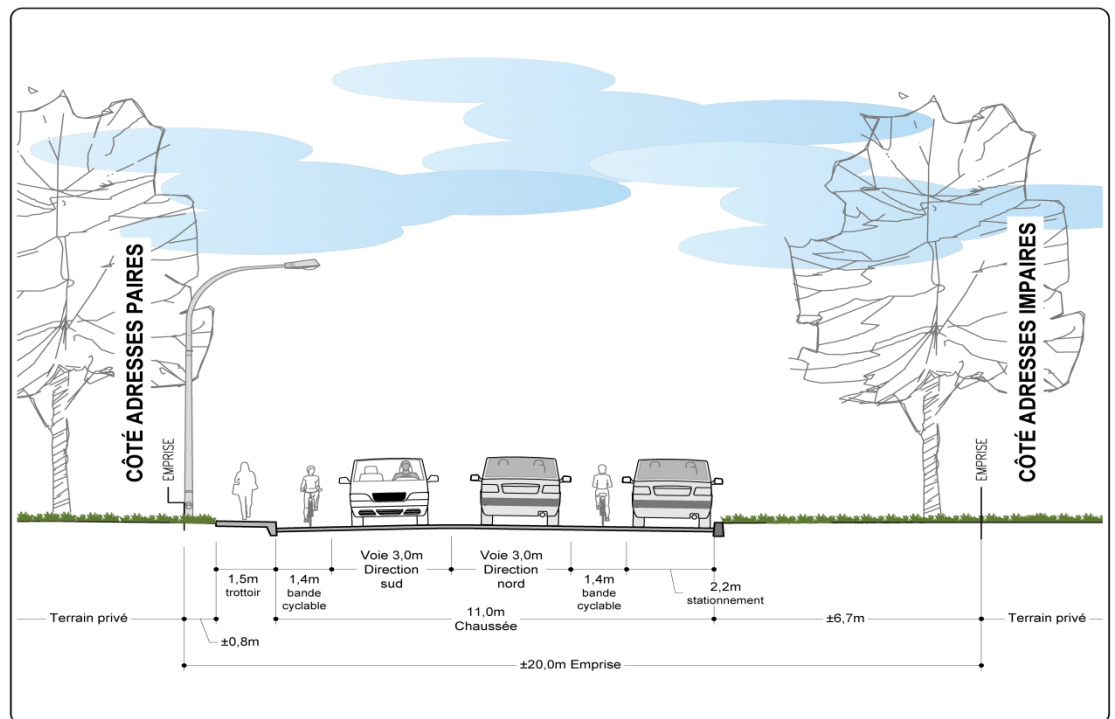
### Objet : Construction d'un trottoir sur l'avenue Orient (côté ouest)

Madame, Monsieur,

La Ville de Brossard souhaite vous informer qu'elle procédera à la construction d'un trottoir du côté ouest de l'avenue Orient à l'automne 2018. Ce trottoir, d'une largeur de 1,5 m, permettra la continuité du lien piétonnier entre l'avenue Oregon et le chemin des Prairies. L'ajout du trottoir s'effectuera sans réduire la largeur de la chaussée.

La Ville procédera également à la reconfiguration de la piste cyclable existante. Ainsi, elle créera une bande cyclable unidirectionnelle de chaque côté de la rue afin de sécuriser les trajets des cyclistes sur le tronçon, en particulier aux arrêts d'autobus. Aussi, des marques seront peintes sur la chaussée et des panneaux de signalisation supplémentaires seront installés afin de réduire la vitesse des véhicules circulant sur cette rue.

### COUPE TYPE PROJÉTÉE



### Justification

Les travaux sont nécessaires en raison, notamment, de la proximité de l'école Charles-Bruneau et du parc Olympia ainsi que de la présence d'arrêts d'autobus du RTL. Ils ont pour but d'assurer la sécurité des piétons et des cyclistes, notamment celle de nombreux écoliers circulant sur cette rue.

Le côté ouest (adresses paires) a été retenu pour la construction du trottoir en raison du nombre moins important d'intersections à traverser pour les piétons, du nombre plus important d'arrêts d'autobus et de la présence de lampadaires (sécurité des déplacements la nuit). Cette décision est conforme à une recommandation émise par l'organisme Vélo Québec.

### **Largeur de la rue et emprise de la Ville**

Afin de permettre l'ajout du trottoir sans réduire la largeur de la chaussée, une surface d'une largeur de 1,5 m dans l'emprise municipale de la Ville sera utilisée du côté ouest de la rue Orient. Par conséquent, nous recommandons aux résidents du côté ouest de la rue Orient de n'entreprendre aucun projet de rénovation de leur entrée ou d'embellissement de leur terrain aux abords de la chaussée entre les mois d'août et de novembre 2018. Notez que tous les arbres, clôtures et haies qui devront être retirés pour la construction seront réinstallés ou remplacés aux frais de la Ville. La réfection des entrées privées sera également aux frais de la Ville.

### **Stationnement sur rue**

Comme c'est le cas présentement, le stationnement demeurera autorisé du côté est de l'avenue et interdit du côté ouest.

### **Tenue d'une rencontre d'information**

Pour plus de détails, nous vous invitons à participer à la rencontre d'information qui se tiendra :

**Le mercredi 6 juin 2018, à 19 h**

Hôtel de ville de Brossard, 1<sup>er</sup> étage – Salle du conseil  
2001, boulevard de Rome, Brossard

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration. Soyez assuré que nous mettons tout en œuvre afin de minimiser les inconvénients reliés à ces travaux, qui se dérouleront entre les mois d'août et de novembre 2018.

Pour tout renseignement ou pour nous soumettre vos commentaires ou vos préoccupations concernant ce projet, nous vous invitons à communiquer avec Services Brossard, au 450 923-6311 ou à [services@brossard.ca](mailto:services@brossard.ca).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Julie Chevalier, ing., M. Sc.A.  
Chef de service - CIB  
Direction du génie

c. c. M. Pierre Jetté, conseiller municipal du district 8  
Services Brossard